



Publié sur *Humanite* (<http://www.humanite.fr>)

[Accueil](#) > [Printer-friendly](#)

Adlène Hicheur, le terroriste « virtuel », restera encore en prison

Rédaction Web
4 Mai, 2012

Le physicien franco-algérien du CERN, a écopé de quatre ans de prison, pour avoir ébauché des projets d'attentats par mail.

Le procès d'Adlène Hicheur, les 29 et 30 mars, avait tenté de dresser un portrait de ce frêle intellectuel, docteur en physique des particules, employé au Cern de Genève. « Victime de la lutte antiterroriste » pour la défense. « Conseiller technique en attentat », pour le ministère public. La justice l'a condamné à cinq ans de prison dont un an avec sursis, pour avoir rêvé à d'hypothétiques attentats, derrière son clavier. Il a déjà fait deux ans et demi de détention préventive.

Entre 2008 et 2009, Adlène Hicheur dialoguait par mail avec des jihadistes. Dont Mustapha Debchi, responsable supposé d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi). La présidente du tribunal a égrené 35 messages, allusifs ou directs, qui représentent le nœud de l'accusation. En mars 2009, le chercheur avait écrit à Mustapha Debchi être prêt à proposer des objectifs « en Europe et notamment en France ». Dix jours plus tard, il avait été plus loin et avait évoqué « un pur objectif militaire », la base aérienne de Cran-Gévrier (Haute-Savoie), qui forme des soldats pour partir en Afghanistan.

« Je ne conteste pas le fait que je sois passé par une phase de turbulences, j'ai fait amende honorable, je ne peux rien dire de plus », s'était défendu fin mars le ressortissant franco-algérien, en mettant ces

mails « tangents » sur le compte de son « état de santé physique et psychologique » de l'époque, où il était en arrêt-maladie pour une hernie discale. Et tout au long de sa plaidoirie, son avocat, Patrick Baudouin, n'a eu de cesse de répéter : « Adlène est toujours resté dans le virtuel ».

Mais, la justice antiterroriste juge des intentions, punit avant que le crime soit commis. « L'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » (AMT), qui vise Adlène Hicheur, est l'arme judiciaire et juridique par excellence, qui permet des inculpations « préventives ». deux mois après l'affaire Mohamed Merah, Adlène Hicheur en a fait les frais.

- **Lire à ce sujet**

[Le jihad « virtuel » à la barre](#) ^[1]

[900 jours de préventive pour le présumé djihadiste](#) ^[2]

[L'affaire Adlène Hicheur ou les graves dérives d'une politique ultra-sécuritaire \(PCF\)](#) ^[3]

Mehdi Fikri

Formatage en page d'accueil:

Photo moyen format

URL source: <http://www.humanite.fr/societe/adlene-hicheur-le-terroriste-%C2%AB-virtuel-%C2%BB-restera-encore-en-prison-495900>